

**SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU VENDREDI 17 Avril 2015

* * * * *

Président : Mr MARANDET Cyrille, Le Maire

Présents : Mr MARANDET Cyrille, Mr PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme CABOCHE Martine, Mr LAMBERTS Lucien, Mr KUSNIK Jean-François, Mr VIGNEUX Denis, Mr ACOULON Dominique, Mr DAM Franck, Mr DUVAL Eddy

Absent(s) représenté(s) :

Absent(s) : Mme MENOT Edith, Mme GATINEAU Sandrine

Secrétaire de séance Mme CABOCHE

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24/10/2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2° COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte Administratif est présenté par Mr PETITJEAN-LUCAS. Mr le Maire se retire afin qu'il soit procédé au vote du compte Administratif

Le Conseil Municipal vote le compte administratif à l'unanimité

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	REPORTS	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	253.529.31	291.664.96	121.367.97	159.503.62
INVESTISSEMENT	228.496.22	232.250.00	2.994.62	6.748.40
TOTAL	482.025.53	523.914.96	124.362.59	166.252.02

3° COMPTE DE GESTION 2014 présenté par Mr DIEDRICH

Le compte de gestion est voté à l'unanimité

4° ORIENTATION BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif est présenté par Mr PETITJEAN-LUCAS

5° VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Pour : 8 Contre : 1 Abstentions : 0

Mr ACOULON est contre l'achat du matériel « Tracteur »

Le Budget Primitif est voté à l'unanimité

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	422.203.62	262.700.00
RESULTAT FONCTIONNEMENT		159.503.62
TOTAL FONCTIONNEMENT	422.203.62	422.203.62
INVESTISSEMENT	116.652.02	109.903.62
RESULTAT INVESTISSEMENT		6.748.40
TOTAL INVESTISSEMET	116.652.02	116.652.02
TOTAL	538.855.64	538.855.64

6° VOTE DES 3 TAXES

Mr le Maire nous informe qu'il désire cette année encore, ne pas augmenter les 3 taxes et demande au Conseil de voter

Contre : 0

Pour : 8

Abstention : 1

LIBELLES	ANNEE N-1	ANNEE N
Taxe habitation	9.18%	9.18 %
Taxe Foncier Bâti	24.16%	24.16%
Taxe Foncier Non Bâti	47.21%	47.21%

7° SUBVENTION POUR ASSOCIATIONS ET FORAINS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE

- Subventions Associations

- De ne pas attribuer et à l'unanimité une subvention à l'APEI
- D'attribuer et à l'unanimité une subvention à l'association « la tête à canne » pour d'un montant de 300€
- D'attribuer à l'association « Les amis chasseurs » et à l'unanimité une subvention de 300 €
- De ne pas attribuer et à l'unanimité une subvention à l'ASDAPA
- De ne pas attribuer et à l'unanimité une subvention à l'AFP

- Subventions Forains

- D'attribuer un montant total aux autos tamponneuses : 1.500 € (Achat Tickets + Subvention)
- D'attribuer un montant total pour le manège enfants : 450 € (Achat Tickets + Subvention)
- D'attribuer un montant total pour la pêche aux canards : 250 € (Achat Tickets)
- D'attribuer un montant total pour le tir à la carabine : 300 € (Achat Tickets)
- D'attribuer un montant total les confiseries : 200 € (Achat Tickets + Subvention)
- D'attribuer un montant total aux machines à sous : 400 € (Achat Tickets + Subvention)

Ce qui représente un montant total de 3.100 € pour l'année 2015

Intervention de GRIBOULLETOU (si dispo) pour un montant de 500€

8° DELIBERATION POUR TRANSFERT D'URBANISME AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Vu les articles L5211-4-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs,

Vu l'article R 423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

Face au retrait programmé de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction

des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), la Communauté de Communes des Sablons propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, compétentes en matière d'urbanisme, en mettant en place un service d'urbanisme mutualisé.

L'adhésion de la Commune à ce service d'urbanisme mutualisé ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.

Le service d'urbanisme mutualisé sera chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision.

Le service d'urbanisme mutualisé instruira les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune relevant de la compétence du Maire :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificats d'urbanisme article L410 1a du Code de l'urbanisme
- Certificats d'urbanisme article L410-1b du Code de l'urbanisme
- Déclarations préalables

Une convention de création du service d'urbanisme mutualisé ci-jointe précise le champ d'application de ce service ainsi que les modalités techniques et financières de fonctionnement de ce service commun.

Pour garantir le fonctionnement de ce service commun, une contribution financière sera demandée par la communauté de Communes des Sablons aux communes adhérentes au service urbanisme mutualisé.

Cette participation financière sera fonction du nombre et du type d'actes.

La tarification proposée est la suivante :

- Permis de construire : 120 Euros
- Permis de démolir : 95 Euros
- Permis d'aménager : 145 Euros
- Certificats d'urbanisme article L410-1a du code de l'urbanisme : 40 Euros
- Certificats d'urbanisme article L410-1b du code de l'urbanisme : 40 Euros
- Déclarations préalables : 85 Euros

Ce service d'urbanisme mutualisé devrait être opérationnel au 1^{er} avril 2015. Aussi les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui feront l'objet d'un dépôt en mairie après le 31 mars 2015 seront instruits par le service d'urbanisme mutualisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE d'adhérer au service d'urbanisme mutualisé mis en place par la Communauté de Communes des sablons à compter du 1^{er} avril 2015.

APPROUVE la convention de mise en place du service d'urbanisme mutualisé ci-jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

AUTORISE Monsieur le Maire à dénoncer à compter du 1^{er} avril la convention signée avec l'Etat

pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

9° ACHAT DE MATERIEL

Achat tracteur

Mr MARANDET nous présente un tracteur ISEKI en prévision du remplacement du matériel actuel tracteur, Autoportée et tondeuse.

DEVIS GRUEL - 51.840€ TTC pour un tracteur JOHN DEERE pour la tonte

DEVIS LEFEVRE – 29.025 €TTC pour tracteur ISEKI pour la tonte

DEVIS DANTAN – 32.800 € HT pour tracteur ISEKI TH 4365 – pour tonte, balayeuse, lame de déneigement, chargeur frontal et broyeur d'accotement.

Pour : 8

Contre :1

Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide l'achat de ce matériel (devis DANTAN) à la majorité.

Achat 10 tables, 20 bancs, 30 chaises et chariot

Devis de Leader collectivités 5.100.00 € TTC

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide l'achat de ce matériel (devis leader collectivités) à l'unanimité.

En ce qui concerne l'achat du barnum, Mr le Maire nous informe que n'avons pas encore de devis. Il faudra donc revoir ce problème plus tard.

10° SIRP

Mme CASTEUR demande s'il est possible de mettre en ligne, sur le site de la Commune, les comptes rendu du SIRP

Le conseil donne son accord à l'unanimité

11° NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

Elus : Mme CABOCHE – Mr VIGNEUX – Mr ACOULON – Mme GATINEAU – Mme MENOT

Extérieurs : Mr OREVE – Mme PREVOTE – Mr VANDENABEELE – Mme PETITJEAN-LUCAS –

Il faut absolument qu'il y ait autant d'Elus que d'extérieurs. Mr le Maire nous propose donc d'ajouter une personne extérieure afin d'équilibrer

Mme Séverine DAM est proposée comme membre extérieur du CCAS

Pour :8

Contre : 0

Abstention :1

Le Conseil Municipal décide de nommer Mme DAM comme membre du CCAS.

12° QUESTIONS DIVERSES

- **Délibération pour 1 ou 2 capitales « nouvelle région »**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

- **Courrier de Mr RIEUCAUD**

Mr RIEUCAUD demande que l'on vérifie les caniveaux ou le bateau devant chez lui car, par temps de pluie, l'eau rentre dans son sous-sol.

La commission de voirie se déplacera pour vérifier et décider ensuite de la conduite à tenir.

- **Les écuries du capt'ain Brown**

Les écuries du capt'ain brown propose des journées découverte poney pour les écoles d'Anserville. Mr MARANDET transmet cette proposition à Mr CABELLO.

- **Demande de Mr GRACIA Luis**

Mr GRACIA Luis nous a envoyé une demande afin de venir vendre de la paëlla tous les 2^{ème} mercredi de chaque mois sur la commune d'Anserville

Le Conseil Municipal donne son accord

- **L'association les contes de la tête à canne**

Nous a envoyé un courrier afin de solliciter le prêt d'un local pour entreposer du matériel de théâtre.

Le Conseil Municipal regrette de ne pas avoir de local à prêter.

- **Mr DUVAL** nous informe qu'il a besoin de quelqu'un pour l'organisation des prochains jeux intervillages qui devraient avoir lieu le premier week-end de juillet.

Le conseil Municipal propose de faire appel aux bonnes volontés dans le prochain bulletin communal.

- **Mr DUVAL** nous informe que Mr FAURE demande s'il peut poser un miroir pour sortir de chez lui sans danger.

Fait le 21/04/2015

Séance levée à 22H25

**Le Maire
C.MARANDET**